

Rapport de commission chargée d'étudier le préavis Municipal n° 8/2011-2016, Secteur Voirie, Rénovation des places de jeux.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission mandatée pour l'étude du préavis c'est réunie le jeudi 10 janvier en présence des personnes suivantes :

DorotheeNoirat	ROLC
Alexandre Liardet	ROLC
Yvan Valsecchi	ROLC
Antonia Di Feo	PS
Francis Dupuis	CDC
Jean-Daniel Duruz	CDC
Alexandre Jaggi	CDC, Président

Les autorités communale étaient représentée par Mme Jatton, Municipale, M. Toledano, chef de service Infrastructure et travaux, M. Streuli, Chef de voirie.

Introduction :

Une présentation détaillée nous a été faite de toutes les places de jeux qui feront l'objet d'une modernisation.

La commune de Crissier compte 6 places de jeux répartie sur le territoire communal dont une sur le territoire cantonal (ch. du Crêt)

Seul 4 places de jeux sont concernées par ce préavis, à savoir :

- Scierie/Beau-Site
- Eglise
- Montassé
- Crêt

Les places de Chisaz et Plan on été rénovée il y a moins de 10ans et sont actuellement encore aux normes en vigueurs. Ces dernières ne nécessitent pas de travaux et n'entre pas dans ce préavis.

Situation :

Les places concernées ont été aménagées il y a plus de 30ans et le poids des années s'est fait ressentir sur les structures principalement en bois ainsi que les revêtements de sols.

Les structures en bois on été consolidées grâce aux compétences des employés de voirie pour éviter tout problème d'affaissement.

Les jeux en bois de type « chevaux à bascule » ont été démonté pour éviter tout risque de pincement d'accident.

Selon les normes en vigueur, si ont touche aux jeux, il doit être mis aux normes actuelles. Il n'est donc pas possible de le moderniser ou d'en réduire la taille.

Réalisation :

Les services de la commune ont choisis divers jeux auprès de plusieurs prestataires en tenant compte de créer, si la place disponible est suffisante, une zone « petits enfants » et une zone « grand enfant ».

Chaque jeux doit avoir une surface en revêtement absorbant définit par une norme qui délimite la zone de chute. La voirie se chargera de réaliser la coordination entre les divers fournisseurs de jeux et le prestataire en charge des sols.

La surface coulée est plus facile d'entretien que les dalles actuellement mise en place et elle a aussi l'avantage de ne pas créer de joint entre les plaques. La surface complète pourra se dilater sans problème. En cas de défaut majeur, il est également possible de réparer cette surface par un coulage ultérieur.

L'épaisseur de se revêtement et de l'ordre de 30 à 90mm à définir selon le jeu qui sera installé en surface. A la différence des plaques, se revêtement ne va que légèrement changer de couleur et non pas virer au noir comme actuellement.

Les nouvelles structures en bois seront fixées sur des encrages métalliques intégrés dans le revêtement absorbant. Ceci évitera le pourrissement du bois à la liaison sol/air, car par dans le passé, les sections de bois étaient enfoncées directement dans le sol.

La priorité sera mise sur la place Scierie/Beau-Site qui a le plus souffert par le temps.

Certains bancs encore en état pourront être remis en place dans divers endroits de la commune a des fin de remplacement.

Particularité :

Concernant la place du Crêt, cette parcelle et actuellement mise à disposition par le canton. A ce jour le canton n'a pas encore répondu à la demande de la commune concernant le futur de cette place. Cependant, dans la mesure où le canton met se terrain à disposition pour une durée future d'au moins 15 ans, l'investissement est tout à fait réalisable.

Certains jeux démontés dans divers endroit seront remis en place au Crêt.

Points relevés par la commission :

- La mise en place de panneaux d'affichage avec les numéros d'urgence, médecin, pharmacie, permanence la plus proche et une très bonne mesure. Nous relevons qu'il serait judicieux d'y ajouter en plus les « règles du jeu »
- La commission propose que les nouvelles places réalisées fassent l'objet d'un contrôle du BPA.
- La voirie établira un carnet de maintenance de chaque jeu. Ainsi, nous aurons une vue des tâches réalisées au fil du temps sur chaque objet installé.
- D'un point de vue sécuritaire, la norme SIA 500 « construction sans obstacles » devra être appliquée afin d'éviter tout accident.

Il est actuellement nécessaire de prendre des mesures pour la remise en état de ces places.

Remarque :

- Le montant prévu dans le préavis de frs 347'800.- est erroné. La somme exacte est de frs 345'800.-
- En page 82 du budget 2013, il est fait référence à la rénovation des places de jeux ainsi qu'à la mise en place d'un arrosage automatique. Ce dernier ne sera pas réalisé car il n'est pas utile sur ce type de place.

Conclusion :

A l'unanimité de ces membres, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers d'accepter les conclusions du préavis.

Crissier, le 14 janvier 2013

Au nom de la commission

Le président

Alexandre Jaggi

